

Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU COMITE DU 04 avril 2022

L'an deux mil vingt deux, le quatre avril à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre, légalement convoqué, s'est rassemblé en visioconférence sous la Présidence de Monsieur Gilles CURTI, Président, Maire-adjoint de la commune de Jouy-en-Josas.

Monsieur le Président rappelle que selon les statuts du SIAB, le Syndicat est administré par un Comité composé de deux délégués élus par commune soit 22 et que chaque commune a élu en outre, deux délégués suppléants en cas d'empêchement de titulaire. Les pouvoirs ne sont pas acceptés afin d'obtenir le quorum.

Etaient présents :

Commune de BIEVRES : Anne PELLETIER-LE-BARBIER (T), Dan ATLAN (T)

Commune de BUC : Christian GASQ (T), Maguy RGOT VILLARD (T)

Commune de CHATEAUFORT : M. Patrice BERQUET (T)

Commune d'IGNY : absents excusés

Commune de JOUY EN JOSAS : Gilles CURTI (T)

Commune de LES LOGES EN JOSAS : Jean-Cosme RIVIERE (T)

Commune de SACLAY : absents excusés

Commune de TOUSSUS-LE-NOBLE : François CHERON (T)

Commune de VAUHALLAN : Pascal NAWROCKI (T)

Commune de VELIZY-VILLACOUBLAY : absents excusés

Commune de VERRIERES-LE-BUISSON : Karine Casal dit ESTEBAN (T)

Monsieur le Président accueille les délégués des villes membres, procède à l'appel et ouvre la séance.

Il est ensuite procédé à l'examen de l'ordre du jour.

A savoir :

1. Décision modificative no 1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le vote du budget primitif du 9 février 2022,

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité du syndicat,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

LE COMITE APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOPTE

La décision modificative No 1 telle que présentée ci-après :

91064 Code INSEE	LES LOGES EN JOSAS SIAB	DM n°1 2022
----------------------------	-----------------------------------	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-020 : Frais d'études	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2318-020 : Autres immobilisations corporelles	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	3 500,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

(1) Y compris les restes à réaliser

Date du prochain comité : 08 juin 2022 à 19h

Lieu : Mairie de Châteaufort

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Président,

Gilles CURTI
Maire adjoint Jouy en-Josas